

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 225-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.273

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Qualité et efficience des coûts dans les domaines des soins et du maintien à domicile

Le domaine de la santé nous place aujourd'hui et demain face à des défis. Diverses régions et divers cantons urbains ou ruraux mais aussi des communes présentent des structures diverses en matière d'offres et de coûts, qui se traduisent par des critères de qualité différents. Les prestations fournies à une part de la population ou à une classe d'âge mais aussi la qualité de ces prestations ont une influence sur les budgets de l'Etat, des cantons, des caisses-maladie et de la population. Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses à vouloir rester chez elles aussi longtemps que possible. De plus, les conséquences du principe « l'ambulatoire avant le résidentiel » influencent la structure de l'offre et des prestations.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment se situe le canton en comparaison intercantonale en ce qui concerne les soins résidentiels et les soins à domicile (par exemple en termes de démographie, des ressources utilisées par citoyenne et citoyen, de coûts globaux et de qualité) ?
2. Dans quelle mesure le canton fait-il une distinction entre la prise en charge et les soins ?
3. Quelle a été l'évolution des coûts (ces dix dernières années) et comment vont-ils évoluer au cours des (cinq) prochaines années ?

4. Comment le canton procède-t-il au suivi des coûts et de la qualité ?
5. Comment la qualité va-t-elle évoluer à moyen terme (cinq ans) et à long terme (dix ans) dans le domaine de la santé ?
6. De quels moyens de pilotage le canton dispose-t-il pour garantir une utilisation optimale des ressources et la meilleure qualité possible ?
7. Quel est le montant des coûts par rapport à d'autres régions ou cantons et comment le rapport coût-utilité peut-il être amélioré ? Si des différences notables existent par rapport à d'autres régions ou cantons : comment les cantons peuvent-ils procéder pour gommer ces disparités ?
8. Y-a-t-il d'autres mesures prévues pour l'avenir ?

Destinataire

- Grand Conseil